

**DECRET N° 2017-036 /PR du 15/03/17
portant publication du traité révisé de la Communauté
des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), adopté
à N'djaména le 16 Février 2013**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération
et de l'Intégration africaine,

Vu la Constitution, notamment ses articles 138 et 140 ;

Vu la loi n° 2016-016 du 07 juillet 2016 autorisant la ratification du
traité révisé de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD),
adopté à N'djaména le 16 février 2013 ;

DECRETE :

Article premier : Le traité révisé de la Communauté des
Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), adopté à N'djaména
le 16 février 2013, sera publié au Journal officiel de la Ré-
publique togolaise.

Art. 2 : Le Premier ministre et le ministre des Affaires
étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution
du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la
République togolaise.

Fait à Lomé, le 15 mars 2017

Le Président de la République

Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre

Selom Komi KLASSOU

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération
et de l'Intégration africaine

Robert DUSSEY

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE AU MAROC
RABAT



سفارة جمهورية الطونو بالمشرب
الرباط

N° 1083 / ATRM/2016

Rabat, le 24 NOV 2016

Le Chargé d'Affaires a .i

A

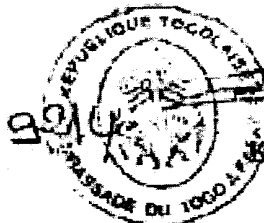
Son Excellence, Monsieur le
Ministre des Affaires
Etrangères, de la Coopération
et de l'Intégration Africaine
Lomé-Togo

Excellence Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre N°3594/MAECIA/SG/DAJC/DVAJ en date du 11 août 2016, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, à titre de compte rendu, copie de la note verbale N°1082/ATRM/2016 datée du 24 novembre 2016 par laquelle l'Ambassade par l'entremise de l'Ambassade de la République Arabe Libyenne à Rabat, a transmis au Secrétariat Exécutif de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), la note verbale N°01551/MAECIA/SG/DAJC/DVAJ datée du 11 août 2016 et son annexe relative à l'instrument de ratification, par le Togo, du traité révisé de ladite Communauté, adopté le 16 février 2013 à N'djamena au Tchad, réceptionnée le 24 novembre 2016.

Je vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération./-

28 NOV 2016



Kouadio ADANOU